

*Tarif des douanes***PÊCHES ET FORÊTS**

RENOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT ANNUEL DE
L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU
DOUCE

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre d'État chargé des Pêches) propose:

Que le rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit déferé au comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, Nouveau-Brunswick et de l'Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre avant que nous disposions de cet article? Consulterait-il ses collègues le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), pour que l'excellent rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soit aussi renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts?

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-67, tendant à modifier le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour dire quelques mots du bill à l'étude, j'aimerais considérer le premier poste du Tarif des douanes et la décision d'exonérer de droits de douane les recueils d'hymnes, la musique imprimée et les livres de prières. Voilà une initiative qui sera favorablement accueillie dans tout le Canada.

En effet, elle pourra être interprétée comme un signe que le gouvernement se rend compte des graves répercussions qu'a l'inflation sur les institutions de notre pays, et nulles ne le sont davantage que nos églises. Celles-ci au fil des ans ont mis en œuvre des programmes qui visaient à alléger le fardeau du gouvernement, ce qui, semble-t-il, n'a pas toujours été compris. Certains groupes qui seront les plus touchés par cette mesure se composent de personnes vieux-jeu et entêtées, qui préfèrent prendre soin des leurs et s'opposent à ce qu'aucun d'entre eux ne devienne une charge pour le gouvernement. Certains refusent les allocations familiales et nombreux sont ceux qui s'occupent de leurs vieillards. Certaines des communautés les plus importantes ont jugé bon de s'entendre avec la SCHL pour

[M. Sharp.]

établir des foyers de vieillards. Tout insignifiante qu'elle puisse paraître, cette mesure sera sûrement jugée importante et appréciée par les différentes églises et leurs paroissiens.

Peut-être peut-on voir dans cette mesure un signe que le recueil d'hymnes récemment publié par l'Église Unie n'a pas reçu l'accueil escompté, et à l'occasion du 50^e anniversaire de cette grande Église, on peut considérer comme un à-côté intéressant du bill le fait que l'Église Unie et l'Église Anglicane ont rédigé ensemble un recueil d'hymnes commun utilisé par les deux Églises même si, et c'est regrettable, elles semblent maintenant plus loin de l'unité que jamais. Mais je suppose que les recueils d'hymnes serviront toujours dans ces deux Églises.

On peut peut-être y voir également un signe que les gens qui disaient que le ministre des Finances (M. Turner) est par tempérament plus conservateur que beaucoup de ses collègues du côté ministériel de la Chambre, avaient quelque peu raison. Peut-être qu'en ajoutant les images religieuses le ministre des Finances passerait pour moins iconoclaste que certains de ses collègues siégeant à ses côtés.

Une autre chose, d'importance secondaire, m'intrigue, soit le fait qu'on ait retranché du tarif les dispositifs conçus pour mesurer la teneur en humidité des produits agricoles. La circonscription que je représente a une industrie laitière assez considérable qui doit mettre au fenil des quantités énormes de foin pendant la saison d'été, surtout lorsqu'elle est très pluvieuse. Que je sache, personne n'a encore découvert de dispositif à toute épreuve pour indiquer le moment exact où le foin doit être mis au fenil sans risque d'incendie, mais si quelqu'un l'a découvert, alors cette décision de supprimer la douane est certes louable. Je soupçonne que cet article a rapport surtout à l'industrie céréalière et à d'autres récoltes plutôt qu'au foin. Mais du fait que de nouvelles machines entassent des quantités sans cesse croissantes de foin, cette question d'humidité devient très importante, et le retranchement de ce dispositif du tarif pourra fort bien être avantageux pour cette industrie aussi.

Enfin, un numéro du bill qui n'intrigue assez est celui qui traite des cadeaux occasionnels expédiés de l'étranger à des amis du Canada et la décision du ministre et de son ministère de permettre que ces cadeaux d'une valeur d'au plus \$15 entrent en franchise.

Lorsqu'on a abordé le sujet des droits de douane, j'ai posé quelques questions au sujet des cadeaux de mariage expédiés de l'étranger au Canada. Le ministre a répondu qu'il se renseignerait, mais il est assez difficile de voir dans la mesure à l'étude s'il avait réellement ce cas à l'esprit lorsqu'il a préparé cette exemption. S'il en est ainsi, c'est parce que le gouvernement agit toujours comme si l'inflation ne nous touchait pas. On a l'impression qu'avec \$15 on pourrait acheter quelque chose de bien, et ce n'est plus vrai du tout.

Il y a de nombreuses années, une personne voyageant à l'étranger pouvait acheter des cadeaux dans une section marquée «\$10 ou moins». Même en 1961-1962, ces articles étaient plutôt petits. Mais je soupçonne que dans la plupart des magasins des grands pays européens le comptoir des cadeaux exempts de droits et valant jusqu'à \$15 aurait les dimensions d'un plateau à thé et que les articles seraient véritablement minuscules.